



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion	10 décembre 2018
Présidence :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	Mme Marylin GRANDVOINNET – MM. Alain ALDAX – Jawad BELAINOUSSI – Jean-Claude BUESSARD – Serafin DA SILVA – Jimmy DEGHAL – Eric FREMION – Albert GIBOULET – Jean-Pascal MINARO – Franck MOSCATO – Michel NAGEOTTE – Didier VINCENT – Pierre-Etienne DEMILLIER (CTR DAP)
Excusés :	Mme Patricia BEAURENAUD – M. Sofian AOUIDAT – Thierry CORROYER – Robert ENCARNACAO – Gérard POPILLE – Georges THIBERT
Invité :	M. Romaric MOREAU
Assiste :	Mme Delphine SCARAMAZZA

1 – APPROBATION DES PV DE LA COMMISSION

. Réunion du 10/10/18

Le PV est adopté à l'unanimité

. Réunion du 22/11/18 (électronique)

Le PV est adopté à l'unanimité

2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

1^{er} tour

Les membres présents sur les sites font un point de situation du 1^{er} tour. Elle homologue les résultats de ce 1^{er} tour et procède à la répartition dans les 9 sites des 20 équipes qualifiées et des 15 équipes de R1 qui entrent à ce tour. Les clubs recevront prochainement la convocation.

Pierre-Etienne DEMILLIER rappelle les règles du jeu pour la pratique associée transmises aux clubs et officiels à chaque tour de Coupe Nationale Futsal.

. Courriel de Velotte Besançon

La commission prend connaissance du courriel du club de Velotte Besançon et enregistre leur forfait qui a eu lieu pour le 1^{er} tour le mardi 4 décembre à Baume les Dames. Elle inflige une amende de 35€ à ce club.

. Absence de l'équipe de St Rémy FC

La commission enregistre l'absence de l'équipe de St Rémy pour le 1^{er} tour qui a eu lieu le jeudi 6 décembre à Mâcon et inflige une amende de 85€ à ce club pour forfait non déclaré.

. Courriel de Haute Lizaine Pays Héricourt

La commission prend connaissance du courriel du club Haute Lizaine Pays Héricourt et enregistre leur forfait qui a eu lieu pour le 1^{er} tour le samedi 8 décembre à Larians Munans. Elle inflige une amende de 35€ à ce club.

. Absence de l'équipe de Prémery

La commission enregistre l'absence de l'équipe de Premery pour le 1^{er} tour qui a eu lieu le samedi 8 décembre à Nevers et inflige une amende de 35€.

. Absence de l'équipe de Nolay

La commission enregistre l'absence de l'équipe de Nolay pour le 1^{er} tour qui a eu lieu le samedi 8 décembre à Nevers et inflige une amende de 85€ à ce club pour forfait non déclaré.

2ème tour

. Courriel de la Ville d'Héricourt

La commission prend connaissance du courriel de la Ville d'Héricourt indiquant la mise à disposition du gymnase Marcel Cerdan le 16 décembre pour le 2^{ème} tour de la Coupe Nationale.

Elle communiquera à la Ville le nom de la personne responsable pour les modalités d'organisation.

. Courriel de US Lessard en Bresse

La commission prend connaissance du courriel du club de Lessard en Bresse indiquant qu'ils ont une manifestation les 21 et 22 décembre 2018.

3ème tour et ½ finale

. Candidature de Chalon Académie

La commission prend connaissance de la fiche de candidature de Chalon Académie pour l'organisation de la ½ finale prévue le samedi 5 ou dimanche 6 janvier 2019.

Elle émet un avis favorable

. Courriel de la Ville de Besançon

La commission prend connaissance du courriel de la Ville de Besançon donnant son accord pour la mise à disposition du gymnase Diderot.

Elle émet un avis favorable

3 – FINALES REGIONALES SENIORS ET JEUNES

. Courriel de la Ville de Dijon

La commission prend connaissance du courriel de la Ville de Dijon concernant la réservation du gymnase des Bourroches pour le samedi 9 et dimanche 10 février 2019 à l'occasion des finales seniors et jeunes.

La commission souhaitant retenir uniquement la date du 9 février, adresse de nouveau un courrier à la Ville.

. Finales Régionales Seniors Masculins et Féminins

Pierre-Etienne DEMILLIER fait le point sur le nombre d'équipes engagées dans les 7 Districts.

Au vu des effectifs (engagements Senior masculin et féminin), il est demandé au District Doubs Territoire de Belfort, une deuxième équipe Senior supplémentaire.

Au vu de la non mise à disposition d'une équipe Senior masculin par le District de la Côte d'Or, il est demandé au District du Jura, une deuxième équipe supplémentaire (2^{ème} district en nombre d'engagés Senior masculin)

. Finales Régionales Jeunes à Semur En Auxois

Il est demandé au District de Saône et Loire 2 équipes supplémentaires en U15 F et U18 F

Il est demandé aux membres de la commission de faire connaître leurs disponibilités pour les Finales Régionales.

4 – RAPPEL REGLEMENT

M. Albert GIBOULET, demande la formalité pour avoir accès aux feuilles de match du 1^{er} tour de la Coupe Bourgogne-Franche Comté de futsal. La question relance le débat sur la qualification des joueurs futsal Ligue aux participations des coupes/criterium départementales et finales régionales.

Nicolas VUILLEMIN rappelle la règle validée ultérieurement et qui sera et doit être appliquée : « *Tout joueur ayant participé au 1^{er} tour de la Coupe BFC n'est pas qualifié pour les finales régionales pratique associée.* Par

conséquent ce même joueur ne peut participer à aucune compétition départementale pratique associée qualifiante pour les finales régionales »

5 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE FUTSAL

La commission prend connaissance des résultats suite au 1^{er} tour de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté Futsal. Elle procède au tirage au sort des 4 exempts : Rioz Etuz Cussey – Francheville – Dijon Métropole – Montceau Team Futsal.

Le tirage au sort des 1/8^{ème} sera effectué au cours du mois de février par la CR Sportive.

6 – COURRIELS

. Courriel de Besançon Académie Futsal

La commission prend connaissance du courriel de ce club les informant des difficultés financières rencontrées et transmet la demande au Conseil d'Administration.

. Courriel de la Ville de Besançon

La commission prend note du courriel de la Ville de Besançon les informant de l'organisation du championnat de France de Cyclo Cross les 12 et 13 janvier 2019.

7 – CHAMPIONNATS R1 ET R2 FUTSAL

. R1 Futsal

La commission fait le bilan à l'issue des 7 journées. La journée 8 reprendra à partir du 11 février 2019.

Félicite Mâcon Futsal et SC Montbéliard Futsal, champions d'automne respectivement du Groupe A et B de R1

. R2 Futsal

La commission fait le bilan à l'issue des 5 journées. La journée 6 reprendra à partir du 25 février 2019.

A noter qu'il y a un match en retard pour la Poule B qui se disputera le 18 février 2019.

Félicite Fc Dijon Clenay 3 et Offemont, champions d'automne respectivement du Groupe A et B de R2

Nicolas VUILLEMIN et Didier VINCENT font un point sur les marquages des terrains nécessaires au bon fonctionnement du championnat. Aucun souci à déplorer

7 – QUESTIONS DIVERSES

Nicolas VUILLEMIN et Pierre Etienne DEMILLIER font un retour sur les réponses aux questionnaires concernant les propositions de la future pyramide des compétitions de R1 et R2 Futsal. Ces éléments seront présentés ainsi qu'un point d'étape du Foot diversifié au Burelp du 12/12/18

Prochaine réunion : **jeudi 10 janvier 2019 à 18h00**

Le Président,

Nicolas VUILLEMIN

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football